



# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

## TRAITEMENT TOTAL OR BRUN

Date de création : 24/01/2011

Version : 4.0

Date de dernière mise à jour : le 28/08/2014

### 1) **IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DU FOURNISSEUR**

#### 1.1) Identificateur de produit :

Nom commercial : **ANTI-INSECTES ET MALADIES -  
TRAITEMENT TOTAL PRET A L'EMPLOI  
OR BRUN**

Nom du produit : **QDX TRAITEMENT TOTAL BIO PLM**

#### 1.2) Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisation de la préparation : Traitement total (Insecticide/ fongicide) prêt à l'emploi, destiné au traitement des plantes de la maison, d'appartements et de balcons.

Utilisation(s) déconseillé(es) : Aucune donnée disponible.

#### 1.3) Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de donnée de sécurité :

Identification du responsable de la mise sur le marché :

#### **OR BRUN S.A.S.**

146 route de Beauvoir

85160 SAINT-JEAN-DE-MONTS

N° de téléphone : + 33 (0)4 78 90 68 66 ou +33 (0)2 51 58 28 26

N° de télécopie : + 33 (0)4 78 90 52 64 ou +33 (0)2 51 59 18 27

Email : [info@or-brun.com](mailto:info@or-brun.com)

#### 1.4) Numéro d'appel d'urgence :

Centre Anti-poisons de Paris – Hôpital Fernand WIDAL

Téléphone : + 33 (0)1 40 05 48 48

Horaires : Permanence téléphonique 7j/7, 24h/24.

### 2) **IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1) Classification de la substance ou du mélange :

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (SGH\_CLP) :

Indications de risque pour l'homme et l'environnement :

H317 Sensibilisation cutanée - Skin Sens. 1 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Danger pour le milieu aquatique chronique : Aquatic Chronic 2 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes.





# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

## TRAITEMENT TOTAL OR BRUN

---

### 2.2) Éléments d'étiquetage :

Pictogramme(s) de danger :



GHS07

GHS09

Mention d'avertissement : ATTENTION

Contient :

- PYRÉTHRINES
- SULFATE DE CUIVRE
- SOUFRE

Mention de danger :

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H411 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P261 Éviter de respirer les vapeurs.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.
- P302/352 En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau.
- P333/ 313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Indications diverses :

- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

### 2.3) Autres dangers :

Donnée non disponible.





# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

## TRAITEMENT TOTAL OR BRUN

### 3) COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1) Substances :

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'Annexe II partie A du Règlement REACH (CE) N°1907/2006.

#### 3.2) Mélanges :

Description du mélange :

Formulation liquide insecticide en phase aqueuse prêt à l'emploi à base de pyrèthre.

Composants contribuant aux dangers	Concentration (%)	No.-CAS	No. CE	67/548/CEE	CE 1272/2008	
				Classification	Code(s) des classes et catégories de danger	Code(s) des mentions de danger
Pyréthrinés	C ≤ 0,06%	8003-34-7	232-319-8	Xn : R20/21/22 R65 N : R50/53	Acute Tox. 4 Acute Tox. 4 Acute Tox. 4 Acute Tox.1 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H332 H312 H302 H304 H400 M=100 H410 M=100
Sulfate de cuivre tribasique	C ≤ 0,1%	12527-76-3	-	Xn : R22 N : R50/ 53	Acute Tox.4 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H302 H400 M=10 H410 M=10
Soufre	C ≤ 1%	7704-34-9	231-722-6	Xi : R38	Skin Irrit. 2	H315
Eau	C ≥ 95%	7732-18-5	231-791-2			

Pour le texte complet des phrases-R et mentions H mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.





# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

## TRAITEMENT TOTAL OR BRUN

---

### 4) **PREMIERS SECOURS**

#### 4.1) Description des premiers secours :

Notes générales:	En cas de troubles graves ou persistants, appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence. Avant de tenter de secourir des victimes, Assurer une ventilation adéquate et vérifier que l'atmosphère est respirable et sans danger avant de pénétrer dans des espaces confinés.
Inhalation :	En cas d'inhalation, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes respiratoires apparaissent ou persistent.
Contact avec la peau :	En cas de contact avec la peau (ou les cheveux), enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
Contact avec les yeux :	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
Ingestion :	Ne pas faire vomir sans avis médical. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. Rincer la bouche.

#### 4.2) Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Symptômes éventuels :	Peut provoquer une allergie cutanée.
-----------------------	--------------------------------------

#### 4.3) Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers :

Remarque au médecin/ traitements :	Traiter de façon symptomatique. Lors d'une contamination locale cutanée, appliquer de la crème à la vitamine E ou du lait de toilette. Lors d'un contact avec les yeux, instiller des gouttes anesthésiantes dans les yeux (1% améthocaïne hydrochloride).
------------------------------------	---





# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

## TRAITEMENT TOTAL OR BRUN

---

### 5) MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1) Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés :

Eau pulvérisée  
Produits extincteurs en poudre  
Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction non -appropriés :

Jets d'eau directs

#### 5.2) Danger particulier résultant de la substance ou du mélange :

Sans objet.

#### 5.3) Conseils aux pompiers :

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Evacuer la zone. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égouts. Utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

Dangers inhabituels d'incendie : En cas d'incendie des fumées et vapeurs très dangereuses sont libérées : Oxyde de carbone, Oxyde de soufre, composés organiques et inorganiques non identifiés... Leur inhalation est très dangereuse.





# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

## TRAITEMENT TOTAL OR BRUN

---

### 6) MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

#### 6.1) Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence :

##### 6.1.1) Pour les non-secouristes:

Ne pas respirer les fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Informations générales : La faisabilité de toute action doit toujours être évaluée et si possible soumise à l'avis d'une personne compétente et formée chargée de gérer les situations d'urgence. Si nécessaire, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur. Éviter tout contact direct avec le produit déversé.

Eloigner le personnel non concerné. Équipement de protection individuelle, voir section 8. Prudence en cas de déversement. La substance rend les surfaces glissantes. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Arrêter ou contenir la fuite à la source, si ceci ne présente pas de danger.

Assurer une ventilation adéquate. Eliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate). Équipement de protection individuelle, voir section 8.

##### 6.1.2) Conseils pour les secouristes :

Déversements importants : une combinaison de protection complète, antistatique résistant aux produits chimiques. Gants de travail. Chaussures ou bottes de sécurité antidérapantes et antistatiques. Lunettes de sécurité et/ ou visière. Protection respiratoire. Le port de gants de travail résistants aux hydrocarbures aromatiques est recommandé.

#### 6.2) Précaution pour la protection de l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Si nécessaire. Consulter un expert.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

#### 6.3) Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

##### 6.3.1) Méthodes de confinement :

Eliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, pas de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat).

Contenir et collecter le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir section 13).

##### 6.3.2) Méthodes de nettoyage :

Ne pas appliquer de jets bâton directs. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Transférer le produit récupéré et les autres matériaux dans des réservoirs ou conteneurs appropriés et stocker/ éliminer conformément aux règlements applicables.

##### 6.3.3) Autres informations :

Sans objet.





# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

## TRAITEMENT TOTAL OR BRUN

---

### 7) MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1) Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Mesures de protection :	Ne pas respirer les fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières :	Assurer une ventilation adéquate. Eviter la formation de vapeurs, brouillards ou aérosols. Équipement de protection individuelle, voir section 8.
Mesures d'hygiène :	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Remarque relative à la Protection contre l'incendie et l'explosion :

Consulter les normes locales applicables à titre de conseil.

#### 7.2) Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Mesures techniques et conditions de stockage :	La configuration des zones de stockage, la conception des réservoirs, les équipements et les procédures d'exploitation doivent être conformes à la législation européenne, nationale ou locale applicable. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Stocker les produits conditionnés (fûts, échantillons, bidons...) dans des locaux bien ventilés, à l'abri de l'humidité, de la chaleur.
Matériaux d'emballage :	Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Conserver les récipients hermétiquement clos et correctement étiquetés. Stocker séparément des agents oxydants. Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.
Exigences concernant les locaux de stockage ou les réservoirs :	Ne pas stocker avec les aliments pour animaux. Ne pas stocker avec des produits alimentaires. Matières à éviter : Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.
Précautions pour le stockage :	Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé.

#### 7.3) Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Sans objet.





# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

## TRAITEMENT TOTAL OR BRUN

---

### 8) CONTROLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1) Paramètres de contrôle :

Limites d'exposition	PYRETHRES : (après suppression des lactones sensibilisantes) - VME = 1 mg/m <sup>3</sup> (SOURCE : INRS).
DNEL	Aucune Donnée disponible.
PNEC : PYRÉTHRINES ET PYRÉTHROÏDES :	PNEC = 0.086 µg/L basée sur pyrethrines, étude : toxicité chez l'invertébré aquatique. CSEO = 0.00086 mg/L FS = 10 décision de AF le 24/06/10
SULFATE DE CUIVRE TRIBASIQUE :	PNEC = 4 µg/ L basée sur : matériel de test : cuivre du sulfate tribasique de cuivre (étude : microcosme - SOURCE : <a href="http://www.agritox.anses.fr/php/sa.php?sa=643">http://www.agritox.anses.fr/php/sa.php?sa=643</a> )

#### 8.2) Contrôles de l'exposition :

Mesure d'ordre technique :	Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant. Ne pas respirer les fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Ne pas toucher le produit sans équipements de protection appropriés.
Protection respiratoire :	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Type A/B/P2 (conforme à la norme EN 141/ EN143).
Protection des mains et de la peau :	Porter les vêtements de protection appropriés. Utiliser au minimum des gants résistants et étanches aux produits chimiques (conforme à la norme EN 374). Gants en caoutchouc-nitrile.
Protection des yeux :	Lunettes de sécurité avec protections latérales ou écran facial (lunettes avec protection latérale conforme norme EN166).
Mesures générales de Protection :	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Mesures d'hygiène :	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver les mains après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer.







# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

## TRAITEMENT TOTAL OR BRUN

---

### 9) **PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

#### 9.1) Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Etat Physique / Couleur	Liquide beige
Odeur	Peu caractéristique
pH	< 5 à 20°C
Point de fusion/point de congélation :	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition/ intervalle d'ébullition :	100°C
Point éclair	> 110°C
Taux d'évaporation :	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide / liquide)	Donnée non disponible
Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité :	Donnée non disponible
Limites supérieures/ inférieures d'explosivité :	Donnée non disponible
Pression de vapeur :	Donnée non disponible
Densité de vapeur:	Donnée non disponible
Densité relative :	1,003 g/cm <sup>3</sup> à 20°C
Solubilité dans l'eau :	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau :	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité :	Donnée non disponible
Température de décomposition :	Donnée non disponible
Viscosité :	Donnée non disponible
Propriétés comburantes :	Donnée non disponible
Propriétés explosives :	Donnée non disponible

#### 9.2) Autres informations :

Sans objet.

### 10) **STABILITE ET REACTIVITE**

- 10.1) Réactivité : Aucune donnée disponible
- 10.2) Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.
- 10.3) Possibilité de réactions dangereuses : Aucune donnée disponible
- 10.4) Conditions à éviter : Températures supérieures à 30°C et inférieures à 0°C.  
Tenir à l'abri des rayons du soleil.
- 10.5) Matières incompatibles : Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.
- 10.6) Produit(s) de décomposition dangereux(x) :  
Pas de produit de décomposition dangereux connu.  
En cas d'incendie des fumées et vapeurs très dangereuses sont libérées : Oxyde de carbone, Oxyde de soufre, composés organiques et inorganiques non identifiés... Leur inhalation est très dangereuse.





# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

## TRAITEMENT TOTAL OR BRUN

### 11) INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1) Informations sur les effets toxicologiques :

##### PYRÉTHRINES ET PYRÉTHROÏDES :

Toxicité aiguë par ingestion : (Test : DL50 rat)	Dose = 1030 mg/kg (Source : Union Européenne)
Toxicité aiguë par pénétration cutanée : (Test : DL50 rat)	Dose > 2000 mg/kg (Source : Union Européenne)
Toxicité aiguë par inhalation : (Test : CL50 rat)	Dose = 2.5 mg/l d'air concerne les pyréthrinés. (Source : Union Européenne)

##### SULFATE DE CUIVRE TRIBASIQUE :

Toxicité aiguë par ingestion : (Test : DL50 Rat)	Dose comprise entre 300 et 500 mg/kg (Source : Union Européenne)
Toxicité aiguë cutanée : (Test : DL50 Rat)	Dose > 2000 mg/kg (Source : Union Européenne).

##### SOUFRE :

Toxicité aiguë par voie orale : (Test : DL50 rat)	Dose > 2000 mg/kg (Source de l'information : Union Européenne)
Toxicité aiguë par voie dermale : (Test : DL50 lapin)	Dose > 2000 mg/kg (Source de l'information : Union Européenne)
Toxicité aiguë par inhalation : (Test : CL50 Rat)	Dose > 5,74 mg/L pour du soufre a 80% (Source de l'information : Union Européenne) CL50 : >5.43 mg/l d'air - exposition nasale (Source : Union Européenne).

##### MELANGE :

Toxicité aiguë par ingestion : (Test : DL50 rat)	Dose > 2000 mg/kg (Source : Union Européenne)
Toxicité aiguë par pénétration cutanée : (Test : DL50 rat)	Dose > 2000 mg/kg (Source : Union Européenne)
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	A notre connaissance (et en tenant compte des données expérimentales fournisseur) ce produit est non irritant.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	A notre connaissance (et en tenant compte des données expérimentales fournisseur) ce produit est non irritant.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagenicité sur les cellules germinales :	A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.





# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

## TRAITEMENT TOTAL OR BRUN

---

### Informations sur les voies d'exposition probables :

Contact avec la peau :	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Contact avec les yeux :	Provoque des lésions oculaires graves.
Ingestion :	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Inhalation :	Peut provoquer somnolence ou vertiges. Vapeurs pouvant être irritante.
Effet(s) spécifique(s) :	Peut provoquer des paresthésies des yeux et de la peau chez les personnes très sensibles en cas de contact prolongé par la présence de pyréthrinoïdes. Habituellement les effets n'excèdent pas quelques heures.

### 11.2) Autres informations :

PYRÉTHRINES ET PYRÉTHROÏDES :	Neurotoxicité aigue par voie orale, rat - NOAEL = 20 mg/kg p.c./j (Source : Union Européenne)
SULFATE DE CUIVRE TRIBASIQUE :	Toxicité à court terme : cible(s) et effet(s) : Organe(s) : estomac - Effet(s) : hyperplasie et hyperkératose de la muqueuse stomacale dans la région intermédiaire entre l'estomac antérieur et l'estomac glandulaire chez les rats, lésions moins sévères chez les souris. Inflammation chronique du foie et effets sur les cellules hématopoi - Espèce(s) : rat. Toxicité à long terme : cibles(s) et effet(s) : Organe(s) : foie - Effet(s) : atteinte du foie et récupération avec 9 et 15 semaines d'administration. - Espèce(s) : rat.





# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

## TRAITEMENT TOTAL OR BRUN

### 12) INFORMATIONS ECOLOGIQUES

#### 12.1) Toxicité :

Mélange très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<b>PYRÉTHRINES ET PYRÉTHROÏDES :</b>	
TOXICITÉ AIGUË CHEZ LES POISSONS	Lepomis macrochirus - CL50 : 10 µg/L - Durée d'exposition : 96 heures (Source : Union Européenne) Oncorhynchus mykiss (ex Salmo gairdneri) - CL50 : 5.2 µg/L - Durée d'exposition : 96 heures (Source : Union Européenne)
TOXICITÉ CHRONIQUE CHEZ LES POISSONS	Pimephales promelas - CSEO : 1.9 µg/L - Durée d'exposition : 35 jours (Source : Union Européenne)
TOXICITÉ AIGUË CHEZ LES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES VIVANT DANS L'EAU OU LE SÉDIMENT	Daphnia sp - CE50 : 12 µg/L - Durée d'exposition : 48 heures (Source : Union Européenne)
TOXICITÉ CHRONIQUE CHEZ LES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES VIVANT DANS L'EAU OU LE SÉDIMENT	Daphnia sp - CSEO : 0.86 µg/L - Durée d'exposition : 28 jours Chironomus sp - CSEO : 19.3 µg/L - Durée d'exposition : 28 jours (Source : Union Européenne)
EFFETS SUR LA CROISSANCE DES ALGUES ET SUR LES PLANTES AQUATIQUES	Scenedesmus subspicatus (Desmodesmus subspicatus) - CEb50 : 29 mg/L – Durée d'exposition : 72H (Source : Union Européenne)
BIOCONCENTRATION CHEZ LES POISSONS	Lepomis macrochirus - FBC : 471 mg/L (Source : Union Européenne)
COMPORTEMENT DANS LE SOL - VOIES DE DEGRADATION	% minéralisation : - 41.41 à 121 jours % résidus non extractibles : - 35.1 à 121 jours Etude : en laboratoire aérobique (Source : Union Européenne)
<b>SULFATE DE CUIVRE</b>	
TOXICITÉ AIGUË CHEZ LES POISSONS	Brachydanio rerio - CSEO (CMM) : 76.8 mg/L - Durée d'exposition : 48 heures – Exposition statique. Lepomis macrochirus - CL50 (CN) : >1696 mg/L - Durée d'exposition : 96 heures - Exposition statique. Oncorhynchus mykiss (ex Salmo gairdneri) - CL50 (CN) : 0.095 mg/L - Durée d'exposition : 96 heures - Exposition statique (Source : Union Européenne)
TOXICITÉ CHRONIQUE CHEZ LES POISSONS	Préparation : formulation SC à base de sulfate tribasique de cuivre. Oncorhynchus mykiss (ex Salmo gairdneri) - CSEO (CN) : 0.97 mg Cu/L - Durée d'exposition : 21 jours - Exposition dynamique (Source : Union Européenne)
TOXICITÉ AIGUË CHEZ LES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES VIVANT DANS L'EAU OU LE SÉDIMENT	Daphnia magna - CE50 (CN) : 0.047 mg/L - Durée d'exposition : 48 heures – Exposition statique (Source : Union Européenne)
TOXICITÉ CHRONIQUE CHEZ LES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES VIVANT DANS L'EAU OU LE SÉDIMENT	Préparation : formulation SC à base de sulfate tribasique de cuivre. Daphnia magna - CSEO (CMM) : 0.057 mg Cu/L - Durée d'exposition : 21 jours - Exposition semi-statique (Source : Union Européenne)
EFFETS SUR LA CROISSANCE DES ALGUES ET SUR LES PLANTES AQUATIQUES	Pseudokirchneriella subcapitata (ex. Selenastrum capricornutum) - CEb50 (CN) : 0.033 mg Cu/L - Durée d'exposition : 72 heures - Exposition statique (Source : Union Européenne)



# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

## TRAITEMENT TOTAL OR BRUN

---

Remarques générales : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage (SP1).  
Ne pas décharger le produit ou son emballage dans la nature.

12.2) Persistance et dégradabilité : Aucune donnée disponible.

12.3) Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible sur le mélange.

Pyréthrines et Pyréthroides : bioconcentration chez les poissons.  
Lepomis macrochirus - FBC : 471 mg/L (Source de l'information :  
union européenne)

12.4) Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.

12.5) Résultats des évaluations PBT et vPvB : Aucune donnée disponible.

12.6) Autres effets néfastes : Aucune donnée disponible.

12.7) Informations supplémentaires : /

### **13) CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

13.1) Méthode de traitement des déchets :

Code déchet : **06 13 01\***

Nom du déchet : Produits phytosanitaires inorganiques, agents de protection du bois et autres biocides

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CE

Produit : Peut être incinéré avec les ordures ménagères à condition d'observer  
Les réglementations et après accord des exploitants et des autorités  
compétentes.

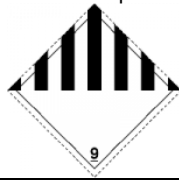
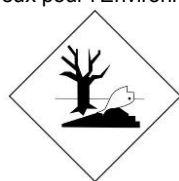




# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

## TRAITEMENT TOTAL OR BRUN

### 14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlement de transport	ADR/RID	IMDG	ICAO/IATA
14.1) Numéro ONU :	UN 3082	UN 3082	UN 3082
14.2) Nom d'expédition des Nations Unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A (PYRETHRINES, PIPERONYL BUTOXYDE)		ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUIDE, N.O.S. (PYRETHRINS, PIPERONYL BUTOXIDE))
14.3) Classe de danger pour le transport :	Classe 9 – Etiquette n°9 		
	Dangereux pour l'Environnement : 		
14.4) Groupe d'emballage :	III	III	III
14.5) Danger pour l'environnement :	OUI	Polluant marin	OUI
14.6) Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	Équipement de protection individuelle : Voir section 8 pour plus de détails		
14.7) Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Consulter le fabricant		
Complément d'informations :	-	Polluant marin	-





# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

## TRAITEMENT TOTAL OR BRUN

### 15) INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1) Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, santé et d'environnement :

Classement et étiquetage conformément à la réglementation de la Communauté Européenne :

Ce produit est un produit phytosanitaire – RÈGLEMENT (CE) N°1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques.

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Mentions de danger :

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE :

Pictogrammes de danger :



Xi – Irritant



N – Dangereux pour l'environnement

Contient du : Pyréthrine 0,25g/L (soit 0,025% p/p), sulfate de cuivre 0,85 g/L (soit 0,085% p/p), soufre 6 g/L (soit 0,6 % p/p).

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence :

- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- S2 Conserver hors de la portée des enfants.  
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.  
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
S23 Ne pas respirer les aérosols.  
S24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
S37 Porter des gants appropriés.  
S46 En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
S29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Libellés des phrases R figurant au chapitre 3 :

- R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
R22 Nocif en cas d'ingestion  
R38 Irritant pour la peau  
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion





# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

## TRAITEMENT TOTAL OR BRUN

---

### Libellés des Mentions H (CE 1272/2008) figurant au chapitre 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané
H315	Provoque une irritation cutanée
H332	Nocif par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

### 15.2) Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune donnée disponible.

## 16) **AUTRES INFORMATIONS**

### Autres informations :

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

### Nomenclature des ICPE (France) :

1173	Dangereux pour l'environnement -B-, Toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparation).
------	--

### Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

### Révision :

28/08/2014 : Mise à jour des informations relatives au règlement CLP.

Cette version annule et remplace toutes les versions précédentes.

